

## Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4040035	13008339	20075735 20082197	Pantalon de pluie or./anthracite

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200257	HV-orange	75%PES/25% PU

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200257	anthrazit	75%PES/25% PU

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	8725 9720 9725	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées  
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,  
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (**classe 2**),  
EN 343:2019 - Protection contre la pluie (**Classe 3 pour l'étanchéité à l'eau et Classe 3 pour la résistance à la vapeur d'eau**)

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° **ZH625 218810**, valable jusqu'au 12.04.2028,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich  
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

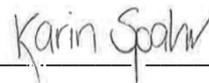
**Lieu et date :**

**ALBIRO SA**

Sumiswald, le 02.10.24



Lukas Loosli  
Direction



Karin Spahr  
Technicien du vêtement